

DELIBERATION CA092-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 22 octobre 2020

Objet de la délibération : Budget rectificatif 2020

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 5 novembre 2020, le quorum physique étant atteint, arrête :

Le budget rectificatif est approuvé. Il comporte les tableaux des emplois (n°1), des autorisations budgétaires (n° 2), de l'équilibre financier (n°4), de la situation patrimoniale (n°6) et des opérations pluriannuelles (n°9).

Les autorisations budgétaires suivantes sont approuvées :

- 1 904 dont 1 485 ETPT sous plafond Etat et 419 ETPT hors plafond d'emplois législatif

- 165 952 883 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 131 207 068 € personnel
 - 24 010 809 € fonctionnement
 - 10 735 006 € investissement

- 166 907 061 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 131 207 068 € personnel
 - 25 823 633 € fonctionnement
 - 9 876 360 € investissement

- 157 716 644 € de prévisions de recettes (RE)

- - 9 190 417 € de solde budgétaire

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13 novembre 2020

Les prévisions comptables suivantes sont approuvées :

- - 9 009 117 € de variation de trésorerie
- - 1 554 471 € de résultat patrimonial
- 17 412 € de capacité d'autofinancement
- - 3 996 525 € de variation de fonds de roulement

Cette délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions. Deux membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 13 novembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 12 novembre 2020



date du CA
5 novembre 2020

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif année 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)			
		Emplois sous plafond Etat *		Emplois financés hors SCSP		Global			
Catégories d'emplois		Nature des emplois		En ETPT		En ETPT		Global	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	730,0			730,0		730,0	
		CDI	1,0			9,0		9,0	
	Non permanents	CDD	212,0		8,0	131,0		343,0	
S/total EC			943,0		139,0		1 082,0		1 082,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)									-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	508,0			508,0		508,0	
		CDI	2,0		103,0	105,0		105,0	
	Non permanents	CDD	32,0		177,0	209,0		209,0	
S/total Biatss			542,0		280,0		822,0		822,0
Totaux			1 485,0 (1)		419,0		1 904,0		1 904,0
									Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 571,0 (3)						

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes					
	Exécution 2019		Budget initial 2020 (a)		Nouveau BR 2020		Somme des BR 2020 (b)		TOTAL : dernier budget modifié 2020 (c) = (a) + (b)		2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
Personnel	127 910 825,21	127 910 825,21	131 340 454	131 340 454	- 133 386	- 133 386	- 133 386	- 133 386	131 207 068	131 207 068	154 281 049,97	158 332 905	- 3 307 958	- 3 307 958	155 024 947	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	35 799 137,63	35 799 137,63	36 470 792	36 470 792	-	-	-	-	36 470 792	36 470 792	125 054 799,00	127 705 527	-	-	127 705 527	Subvention pour charges de service public
											2 117 644,00	332 868	242 880	242 880	575 748	Autres financements de l'Etat
											1 832 221,76	2 000 000	- 311 831	- 311 831	1 688 169	Fiscalité affectée
											11 268 886,42	13 618 827	- 2 553 845	- 2 553 845	11 064 982	Autres financements publics
											14 007 498,79	14 675 683	- 685 162	- 685 162	13 990 521	Recettes propres
Fonctionnement et intervention	24 891 594,99	22 589 845,24	27 916 847	28 061 934	- 3 906 038	- 2 238 301	- 3 906 038	- 2 238 301	24 010 809	25 823 633	2 567 688,63	3 285 714	- 594 017	- 594 017	2 691 697	Recettes fléchées **
											-	-	490 589	490 589	Financements de l'Etat fléchés	
											2 552 651,76	3 283 714	- 1 085 543	- 1 085 543	2 198 171	Autres financements publics fléchés
											15 036,87	2 000	937	937	2 937	Recettes propres fléchées
Investissement	5 803 550,11	4 586 565,24	11 595 200	11 396 585	- 860 194	- 1 520 225	- 860 194	- 1 520 225	10 735 006	9 876 360						
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
TOTAL DES DÉPENSES	158 605 970,31	155 087 235,69	170 852 501	170 798 973	- 4 899 618	- 3 891 912	- 4 899 618	- 3 891 912	165 952 883	166 907 061	156 848 738,60	161 618 619	- 3 901 975	- 3 901 975	157 716 644	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		1 761 502,91		-		-		-		-		9 180 354	10 063	10 063	9 190 417	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes					
	Exécution 2019		Budget initial 2020 (a)		Nouveau BR 2020		Somme des BR 2020 (b)		TOTAL : dernier budget modifié 2020 (c) = (a) + (b)		2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
Personnel	127 910 825,21	127 910 825,21	131 340 454	131 340 454	- 152 886	- 152 886	- 152 886	- 152 886	131 187 568	131 187 568	154 226 049,97	157 972 905	- 3 047 958	- 3 047 958	154 924 947	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	35 799 137,63	35 799 137,63	36 470 792	36 470 792	-	-	-	-	36 470 792	36 470 792	125 054 799,00	127 705 527	-	-	127 705 527	Subvention pour charges de service public
											2 117 644,00	332 868	242 880	242 880	575 748	Autres financements de l'Etat
											1 832 221,76	2 000 000	- 311 831	- 311 831	1 688 169	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	24 890 119,86	22 589 191,34	27 716 847	27 861 934	- 3 786 538	- 2 118 801	- 3 786 538	- 2 118 801	23 930 309	25 743 133	11 268 886,42	13 618 827	- 2 553 845	- 2 553 845	11 064 982	Autres financements publics
											13 952 498,79	14 315 683	- 425 162	- 425 162	13 890 521	Recettes propres
											2 567 688,63	3 285 714	- 594 017	- 594 017	2 691 697	Recettes fléchées **
Investissement	5 803 550,11	4 586 565,24	11 435 200	11 236 585	- 700 194	- 1 360 225	- 700 194	- 1 360 225	10 735 006	9 876 360	2 552 651,76	3 283 714	- 1 085 543	- 1 085 543	2 198 171	Financements de l'Etat fléchés
											15 036,87	2 000	937	937	2 937	Autres financements publics fléchés
																Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Personnel																
Fonctionnement																
Investissement																
TOTAL DES DÉPENSES	158 604 495,18	155 086 581,79	170 492 501	170 438 973	- 4 639 618	- 3 631 912	- 4 639 618	- 3 631 912	165 852 883	166 807 061	156 793 738,60	161 258 619	- 3 641 975	- 3 641 975	157 616 644	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		1 707 156,81		-		-		-		-		9 180 354	10 063	10 063	9 190 417	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes						
	Exécution 2019		Budget initial 2020 (a)		Nouveau BR 2020		Somme des BR 2020 (b)		TOTAL : dernier budget modifié 2020 (c) = (a) + (b)		2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants		
Personnel		-		-	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500							
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		-		-													
Fonctionnement et intervention	1 475,13	653,90	200 000	200 000	- 119 500	- 119 500	- 119 500	- 119 500	80 500	80 500							
Investissement	-	-	160 000	160 000	- 160 000	- 160 000	- 160 000	- 160 000	-	-							
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Personnel																	
Fonctionnement																	
Investissement																	
TOTAL DES DÉPENSES	1 475,13	653,90	360 000	360 000	- 260 000	- 260 000	- 260 000	- 260 000	100 000	100 000	55 000,00	360 000	- 260 000	- 260 000	100 000		
Solde budgétaire (excédent)		54 346,10		-		-		-		-		-	-	-	-		Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.
** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Besoins (utilisation des financements)					
	Exécution 2019	Budget initial 2020 (a)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	9 180 354	10 063	10 063	9 190 417
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		9 180 354	10 063	10 063	9 190 417
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					-
<i>dont solde budgétaire FU</i>			-	-	-
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					-
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	15 833,33				-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	1 170 540,91	311 200	- 119 200	- 119 200	192 000
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	446 254,83	900 000		-	900 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	1 632 629,07	10 391 554	- 109 137	- 109 137	10 282 417
Variation de trésorerie (I)	1 760 559,78	-	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>					-
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>	2 747 418,97				-
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	3 393 188,85	10 391 554	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!

Financements (couverture des besoins)					
	Exécution 2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)	1 761 502,91	-	-	-	-
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	1 707 156,81				-
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					-
<i>dont solde budgétaire FU</i>	54 346,10				-
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					-
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					-
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	4 980,00		60 500	60 500	60 500
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	1 172 263,56	311 200	1 600	1 600	312 800
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	454 442,38	900 000			#VALEUR!
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)	3 393 188,85	1 211 200	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
Variation de trésorerie (II)	-	9 180 354	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)</i>	986 859,19				2 166 670
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)</i>					6 842 447
TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)	3 393 188,85	10 391 554	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

#VALEUR! #VALEUR! #VALEUR!

#VALEUR!

#VALEUR! #VALEUR!

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

SIE : service inter-établissements

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (a)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (f) = (d) + (e)
Personnel	126 223 560,74	129 690 454	- 133 386	- 133 386	129 557 068	Subventions de l'Etat	127 819 395,09	127 850 453	- 26 000	- 26 000	127 824 453
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	35 799 137,63	36 470 792	-	-	36 470 792	Fiscalité affectée	1 832 221,76	2 000 000	- 446 071	- 446 071	1 553 929
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	35 259 015,61	39 114 602	- 2 662 701	- 2 662 701	36 451 901	Autres subventions	12 639 321,71	16 392 756	- 2 324 706	- 2 324 706	14 068 050
						Autres produits	19 297 337,12	22 652 820	- 1 644 754	- 1 644 754	21 008 066
TOTAL DES CHARGES (1)	161 482 576,35	168 805 056	- 2 796 087	- 2 796 087	166 008 969	TOTAL DES PRODUITS (2)	161 588 275,68	168 896 029	- 4 441 531	- 4 441 531	164 454 498
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	105 699,33	90 973	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	1 645 444	1 645 444	1 554 471
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	161 588 275,68	168 896 029	- 2 796 087	- 2 796 087	166 008 969	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	161 588 275,68	168 896 029	- 2 796 087	- 2 796 087	166 008 969

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Nouveau BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0
Somme des BR : Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (g)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	105 699,33	90 973	- 1 645 444	- 1 645 444	- 1 554 471
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 553 662,65	9 402 668	-	-	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	272 008,58	-	-	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	596,03	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	33 431,67	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 706 520,66	7 830 785	-	-	7 830 785
= CAF ou IAF*	2 647 997,10	1 662 856	- 1 645 444	- 1 645 444	17 412

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (j)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (m)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	1 645 444	1 645 444	-	Capacité d'autofinancement*	2 647 997,10	1 662 856	-	-	17 412
Investissements	12 610 924,58	11 396 585	- 1 525 225	- 1 525 225	9 871 360	Financement de l'actif par l'État	9 040 157,50	-	-	-	-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 198 596,92	6 803 130	- 1 049 670	- 1 049 670	5 753 460
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	-	Autres ressources	2 025 912,34	35 000	8 463	8 463	43 463
						Augmentation des dettes financières	-	-	60 500	60 500	60 500
TOTAL DES EMPLOIS (5)	12 610 924,58	11 396 585	120 219	120 219	9 871 360	TOTAL DES RESSOURCES (6)	14 912 663,86	8 500 986	- 980 707	- 980 707	5 874 835
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	2 301 739,28	-	-	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	2 895 599	1 100 926	1 100 926	3 996 525

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (q)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 301 739,28	- 2 895 599	- 1 100 926	- 1 100 926	- 3 996 525
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	541 179,50	6 284 755	- 1 272 163	- 1 272 163	5 012 592
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (l) ou PRELEVEMENT (ll) *	1 760 559,78	- 9 180 354	171 237	171 237	- 9 009 117
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	23 786 934,47	16 735 384	15 634 458	15 634 458	19 790 409
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 342 273,89	- 4 366 264	- 5 638 427	- 5 638 427	- 5 329 682
Niveau de la TRESORERIE	34 129 208,36	21 101 648	21 272 885	21 272 885	25 120 091

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

#VALEUR! #VALEUR! #VALEUR!

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (a)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (f) = (d) + (e)
Personnel	126 223 560,74	129 690 454	- 152 886	- 152 886	129 537 568	Subventions de l'Etat	127 819 395,09	127 850 453	- 26 000	- 26 000	127 824 453
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	35 799 137,63	36 470 792			36 470 792	Fiscalité affectée	1 832 221,76	2 000 000	- 446 071	- 446 071	1 553 929
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	35 249 039,83	38 914 602	- 2 543 201	- 2 543 201	36 371 401	Autres subventions	12 639 321,71	16 392 756	- 2 324 706	- 2 324 706	14 068 050
						Autres produits	19 287 337,12	22 292 820	- 1 384 754	- 1 384 754	20 908 066
TOTAL DES CHARGES (1)	161 472 600,57	168 605 056	- 2 696 087	- 2 696 087	165 908 969	TOTAL DES PRODUITS (2)	161 578 275,68	168 536 029	- 4 181 531	- 4 181 531	164 354 498
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	105 675,11	-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	69 027	1 485 444	1 485 444	1 554 471
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	161 578 275,68	168 605 056	- 2 696 087	- 2 696 087	165 908 969	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	161 578 275,68	168 605 056	- 2 696 087	- 2 696 087	165 908 969

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Nouveau BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0
Somme des BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (g)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	105 675,11	- 69 027	- 1 485 444	- 1 485 444	- 1 554 471
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 545 162,65	9 402 668	-	-	9 402 668
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	272 008,58				-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	596,03				-
- produits de cession d'éléments d'actifs	33 431,67				-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 706 520,66	7 830 785	-	-	7 830 785
= CAF ou IAF*	2 639 472,88	1 502 856	- 1 485 444	- 1 485 444	17 412

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (j)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (m)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	1 485 444	1 485 444	-	Capacité d'autofinancement*	2 639 472,88	1 502 856	-	-	17 412
Investissements	12 610 924,58	11 236 585	- 1 365 225	- 1 365 225	9 871 360	Financement de l'actif par l'État	9 040 157,50			-	-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 198 596,92	6 803 130	- 1 049 670	- 1 049 670	5 753 460
						Autres ressources	1 980 912,34	35 000	8 463	8 463	43 463
Remboursement des dettes financières					-	Augmentation des dettes financières			60 500	60 500	60 500
TOTAL DES EMPLOIS (5)	12 610 924,58	11 236 585	120 219	120 219	9 871 360	TOTAL DES RESSOURCES (6)	14 859 139,64	8 340 986	-980 707,00	- 980 707	5 874 835
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	2 248 215,06	-	-	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	2 895 599	1 100 926	1 100 926	3 996 525

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (q)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 248 215,06	- 2 895 599	- 1 100 926	- 1 100 926	- 3 996 525
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	542 000,73	6 284 755	- 1 272 163	- 1 272 163	5 012 592
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	1 706 214,33	- 9 180 354	171 237	171 237	- 9 009 117
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	23 733 410,25	16 735 384	15 634 458	15 634 458	19 736 885
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 341 452,66	- 4 366 264	- 5 638 427	- 5 638 427	- 5 328 861
Niveau de la TRESORERIE	34 074 862,91	21 101 648	21 272 885	21 272 885	25 065 746

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (a)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (d)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (f) = (d) + (e)
Personnel			19 500	19 500	19 500	Subventions de l'Etat					-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>						Fiscalité affectée					-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	9 975,78	200 000	- 119 500	- 119 500	80 500	Autres subventions					-
						Autres produits	10 000,00	360 000	- 260 000	- 260 000	100 000
TOTAL DES CHARGES (1)	9 975,78	200 000	- 100 000	- 100 000	100 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	10 000,00	360 000	- 260 000	- 260 000	100 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	24,22	160 000	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	160 000	160 000	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	10 000,00	360 000	- 100 000	- 100 000	100 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	10 000,00	360 000	- 100 000	- 100 000	100 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Nouveau BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Somme des BR :
Différence CP de personnel entre tableau 2 et tableau 6 est de : 0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (g)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (i) = (g) + (h)
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	24,22	160 000	- 160 000	- 160 000	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 500,00				-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-
= CAF ou IAF*	8 524,22	160 000	- 160 000	- 160 000	-

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (j)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte Financier 2019	Budget initial 2020	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	160 000	160 000	-	Capacité d'autofinancement*	8 524,22	160 000	-	-	-
Investissements		160 000	- 160 000	- 160 000	-	Financement de l'actif par l'État					-
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat					-
						Autres ressources	45 000,00				-
Remboursement des dettes financières					-	Augmentation des dettes financières					-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	-	160 000	-	-	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	53 524,22	160 000	-	-	-
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	53 524,22	-	-	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	-	-	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte Financier 2019	Budget initial 2020 (q)	Nouveau BR 2020	Somme des BR 2020 (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié 2020 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	53 524,22	-	-	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 821,23				-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	54 345,45				-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	53 524,22				53 524
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 821,23				- 821
Niveau de la TRESORERIE	54 345,45				54 345

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes les années antérieures à 2020 Comptes financiers <= 2019	AE consommées les années antérieures à 2020 Comptes financiers <= 2019	AE reprogrammées ou reportées en 2020*	AE nouvelles ouvertes en 2020 = Bi + BR 2020	TOTAL des AE ouvertes en 2020	CP ouverts les années antérieures à 2020 Comptes financiers <=2019	CP consommés les années antérieures à 2020 Comptes financiers <=2019	CP reprogrammés ou reportés en 2020*	CP nouveaux ouverts en 2020 = Bi + BR 2020	TOTAL des CP ouverts en 2020	Restes à engager en fin d'année 2020 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2020 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
PFIPIDDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	2 774 335	2 355 360	2 355 360	-	105 000	105 000	2 284 443	2 284 443	-	105 000	105 000	313 975	70 917
PFIPIDPI : PPRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPRL902	6 000 000	108 542	108 542	-	774 533	774 533	83 387	83 387	-	99 748	99 748	5 116 925	699 940
PFIPIDPI : REHABILITATION MEDECINE CPER : REHABSAN	10 267 000	5 411 600	5 411 600	-	118 903	118 903	5 196 658	5 196 658	-	133 853	133 853	4 736 498	199 992
PFIPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACNTR	2 100 000	1 877 409	1 877 409	-	122 066	122 066	513 436	513 436	-	1 423 562	1 423 562	100 525	62 477
PFIPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 000 000	483 221	483 221	-	2 929 359	2 929 359	262 223	262 223	-	1 858 120	1 858 120	587 420	1 292 237
PFIPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 433 212	-	-	-	750 000	750 000	-	-	-	400 000	400 000	683 212	350 000
PFIPIDPICVEC : PICVECS (Parcours santé)	150 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150 000	-
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement	26 724 547	10 236 132	10 236 132	-	4 799 861	4 799 861	8 340 148	8 340 148	-	4 020 283	4 020 283	11 688 554	2 675 562
PFIRECCPER : CPER	4 068 009	3 345 181	3 345 181	-	631 688	631 688	3 000 382	3 000 382	-	976 487	976 487	91 140	-
PFIRECHREG : Projets Region □	9 545 650	6 809 034	6 809 034	-	1 499 096	1 499 096	6 599 492	6 599 492	-	1 708 638	1 708 638	1 237 520	-
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 963 316	2 236 709	2 236 709	-	1 208 565	1 208 565	2 185 687	2 185 687	-	1 259 587	1 259 587	1 518 042	-
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	7 713 588	4 668 750	4 668 750	-	1 849 896	1 849 896	4 557 927	4 557 927	-	1 960 719	1 960 719	1 194 942	-
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 080 471	784 882	784 882	-	257 407	257 407	743 216	743 216	-	299 073	299 073	38 182	-
Total contrats de recherche non fléchées	27 371 034	17 844 556	17 844 556	-	5 446 652	5 446 652	17 086 704	17 086 704	-	6 204 504	6 204 504	4 079 826	-
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 422 232	3 008 440	3 008 440	-	207 139	207 139	2 733 903	2 733 903	-	214 272	214 272	206 653	267 404
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 435 401	3 080 632	3 080 632	-	604 238	604 238	2 764 213	2 764 213	-	860 911	860 911	750 531	59 746
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	7 376 348	5 672 680	5 672 680	-	546 051	546 051	4 838 293	4 838 293	-	900 134	900 134	1 157 617	480 304
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 892 000	1 959 679	1 959 679	-	422 990	422 990	650 499	650 499	-	1 038 693	1 038 693	509 331	693 477
PFIRECHRFI : THELEME	13 290 051	1 672 550	1 672 550	-	1 249 389	1 249 389	1 668 187	1 668 187	-	1 248 131	1 248 131	10 368 112	5 621
PFIRECHRFI : LumoMAT-E	5 300 000	-	-	-	107 014	107 014	-	-	-	107 014	107 014	5 192 986	-
PFIRECHRFI : ETOILE	4 905 891	-	-	-	397 253	397 253	-	-	-	397 212	397 212	4 508 638	41
Total des contrats de recherche fléchées	41 621 924	15 393 982	15 393 982	-	3 534 074	3 534 074	12 655 095	12 655 095	-	4 766 367	4 766 367	22 693 868	1 506 594
TOTAL Contrats de recherche	68 992 958	33 238 538	33 238 538	-	8 980 726	8 980 726	29 741 799	29 741 799	-	10 970 871	10 970 871	26 773 694	1 506 594
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	829 838	773 125	773 125	-	30 000	30 000	773 125	773 125	-	30 000	30 000	26 713	-
Projet FemEnRev - GIS COLLEX-PERSEE - Contrat fléchée	92 000	-	-	-	92 000	92 000	-	-	-	92 000	92 000	-	-
Total contrats d'enseignement	921 838	773 125	773 125	-	122 000	122 000	773 125	773 125	-	122 000	122 000	26 713	-
Total	96 639 343	44 247 795	44 247 795	-	13 902 587	13 902 587	38 855 072	38 855 072	-	15 113 154	15 113 154	38 488 961	4 182 156
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	33 652 223	16 345 300	16 345 300	-	4 576 472	4 576 472	16 293 640	16 293 640	-	4 628 132	4 628 132	12 730 451	0
Ss total fonctionnement et intervention	31 016 614	14 026 422	14 026 422	-	3 688 723	3 688 723	10 989 628	10 989 628	-	5 221 871	5 221 871	13 301 469	1 503 645
Ss total investissement	31 970 506	13 876 073	13 876 073	-	5 637 392	5 637 392	11 571 804	11 571 804	-	5 263 151	5 263 151	12 457 041	2 678 510

B - Prévisions de recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements des années antérieures à 2020 Comptes financiers <= 2019	Encaissement prévu en 2020 = Bi + BR 2020	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
PFIPIDDN : DDN PPI Etablissement : PPIDDN05	2 774 335	2 372 090	402 245	402 245	-	-
PFIPIDPI : PPRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPRL902	6 000 000	1 125 000	4 875 000	670 000	-	4 205 000
PFIPIDPI : REHABILITATION MEDECINE CPER:REHABSAN	10 267 000	-	6 616 228	400 000	3 250 772	-
PFIPIDPI : DATA CENTER CPER : DATACNTR	2 100 000	300 000	1 800 000	22 000	400 000	1 378 000
PFIPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER : EXTPASRL	4 000 000	-	4 000 000	27 000	1 050 000	2 923 000
PFIPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 433 212	-	1 433 212	-	319 400	1 113 812
PFIPIDPICVEC : PICVECS (Parcours santé)	150 000	-	150 000	150 000	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	26 724 547	3 797 090	22 927 457	7 887 473	2 169 400	12 870 584
PFIRECCPER : CPER	4 068 009	4 500	4 063 509	2 607 176	419 292	1 037 041
PFIRECHREG : Projets Region □	9 545 650	53 932	9 491 718	5 877 998	1 268 160	2 345 560
PFIRECHANR : Projets ANR □	4 963 316	4 790	4 958 526	2 865 965	1 018 296	1 074 265
PFIRECAUTR : Autres contrats recherche	7 713 588	65 408	7 648 180	5 143 548	1 285 445	1 219 187
PFIRECSAIC : Contrats SAIC	1 080 471	8 668	1 071 803	791 109	195 701	84 993
Total contrats de recherche non fléchées	27 371 034	137 299	27 233 735	17 285 797	4 186 894	5 761 045
PFIRECHRFI : RFI LUMOMAT	3 422 232	363 620	3 058 612	2 358 551	3 034	697 027
PFIRECHRFI : RFI TOURISME	4 435 401	395 987	4 039 414	2 547 858	203 590	1 287 966
PFIRECHRFI : RFI VEGETAL	7 376 348	1 493 432	5 882 916	4 289 830	133 916	1 459 170
PFIRECHRFI : RFI ELECTRONIQUE	2 892 000	-	2 892 000	2 046 683	42 417	802 900
PFIRECHRFI : THELEME	13 290 051	-	13 290 051	2 392 200	1 196 151	9 701 700
PFIRECHRFI : LumoMAT-E	5 300 000	-	5 300 000	-	530 000	4 770 000
PFIRECHRFI : ETOILE	4 905 891	-	4 905 891	-	490 589	4 415 302
Total des contrats de recherche fléchées	41 621 924	2 253 039	39 368 884	13 635 122	2 599 697	23 134 065
total contrats de recherche	68 992 958	2 390 338	66 602 620	30 920 919	6 786 591	28 895 111
CONTRAT DE FORMATION CONTINUE	-	-	-	-	-	-
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
PFIENSERA : ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	829 838	-	829 838	829 838	-	0
Projet FemEnRev - GIS COLLEX-PERSEE - Contrat fléchée	92 000	-	92 000	-	92 000	-
Total contrats d'enseignement	921 838	-	921 838	829 838	92 000	0
Total	96 639 343	6 187 428	90 451 915	39 638 230	9 047 991	41 765 695



NOTE DE PRÉSENTATION DE L'ORDONNATEUR

BUDGET RECTIFICATIF
N°1/ 2020



■ CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 OCTOBRE 2020



Le budget rectificatif de l'exercice 2020 présenté, correspond à la prise en compte d'éléments inconnus au moment de l'élaboration du budget initial tant en dépenses qu'en recettes.

Il vise à consolider la prévision de dotation du ministère, à intégrer les effets de la comptabilisation de la CVEC, à ajuster les prévisions de recettes et dépenses des différentes entités, à reprogrammer un certain nombre d'opérations pluriannuelles de pédagogie et recherche, à ajuster les dépenses des projets structurants de l'établissement et comprend les ajustements de masse salariale.

Il intègre aussi les impacts de la crise sanitaire qui a bousculé notre quotidien nous obligeant à adapter le fonctionnement de notre université avec des répercussions financières générant des dépenses imprévues dans le domaine de la sécurité sanitaires, d'adaptation aux conditions de travail (mise en place du télétravail, des cours à distance) et d'activités de la Recherche.

De la prise en compte de ces éléments en résulte une diminution des AE et CP de masse salariale de - 133 386 €, des AE de fonctionnement de - 3 906 k€, des AE d'investissement de - 860 k€ € et des CP au global à hauteur de - 3 892 K€.

Quant aux recettes la prévision est revue à la baisse de - 3 902 k€.

En conséquence, peu de variation sur solde budgétaire (Recettes - CP) en opposition au résultat prévisionnel de l'exercice qui devient négatif pour s'établir à - 1 554 471 € (contre + 91 000 € en BPI). La capacité d'autofinancement est calculée à + 17 412 €, pour au final une diminution du fond de roulement prévue à - 3 996 525 €.

II- Les emplois

Tableau 1 : autorisations d'emplois

Cet état recense l'ensemble des emplois de l'université qui sont présentés en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT¹) et en Equivalent Temps Plein (ETP²). Ce tableau constitue la base permettant de calculer la prévision de la masse salariale.

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		GLOBAL	
			BPI 2020	BR 2020	BPI 2020	BR 2020	BI 2020	BR 2020
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	735	730			735	730
		CDI	1	1	8	8	9	9
	Non permanents	CDD	204	212	147	131	351	343
S/total EC			940	943	155	139	1095	1082
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	512	508			512	508
		CDI	4	2	105	103	109	105
	Non permanents	CDD	38	32	177	177	215	209
S/total Biatss			554	542	282	280	836	822
Totaux			1494	1485	437	419	1931	1904

Plafond global des emplois voté par le CA **

- 9

-18

- 27

¹ETPT : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée et de la durée de présence dans l'année.

²ETP : Correspond aux effectifs présents corrigés de la quotité travaillée.

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

1 571,0

Une baisse globale de 27 ETPT est constatée entre le BPI et le BR, s'expliquant par une réduction de 18 ETPT sur Budget Propre et de 9 ETPT sur Budget Etat.

Le plafond Etat diminue de 9 ETPT et s'explique par les éléments principaux suivants :

- BIATSS : le nombre d'ETPT est inférieur au BPI de 12 ETPT, dont -4 Biats C titulaires (départs retraite, disponibilité et mutation), et - 8 sur la population contractuelle (principalement imputations UBL sur budget propre par erreur) ;
- Enseignants : +3 ETPT relatifs à divers ajustements, dont - 3,1 ETPT en MCF (Campagne Emploi 2021, départ retraite, promotion, mutation et congé parental), -2,4 PR (décès, retraite, mutation) et +0,7 ETPT sur la population PRAG/PRCE (retour congé parental) soit -5.5 ETPT pour la part titulaires ; et +8 ETPT contractuels (+1,6 PAST +2,2 ASM surnombre +2,4 doctorants +2 enseignants 2nd degré contractuels (Campagne d'Emploi 2021).

Le plafond propre diminue de 18 ETPT ce qui s'explique par les éléments principaux suivants:

- BIATSS : -2 ETPT liés principalement à des départs et concours ;
- Enseignants : -16 ETPT s'expliquant par une surestimation de l'activité recherche (-9,3 doctorants, -9,7 post-doctorants) et par +2,7 enseignants contractuels (Theleme, Etoile, FC)

II- Les grands équilibres budgétaires 2020 actualisés des données du budget rectificatif 1(BR1)

Evolutions par rapport au budget initial voté par le Conseil d'administration en mode GBCP et en droits constatés

L'analyse des grands équilibres budgétaires se fera à travers les tableaux 2 ; 4 et 6.

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Ce tableau présente, en partie gauche, les autorisations budgétaires en AE et CP et, en partie droite, les prévisions de recettes ainsi que le solde budgétaire.

Chaque colonne donne une vision sur :

- Le classement des dépenses par nature (masse salariale, fonctionnement et investissement) en distinguant les montants en AE et en CP ;
- Le classement des recettes en deux catégories : les recettes globalisées d'une part et les recettes fléchées d'autre part.

Le rapprochement des colonnes (CP et recettes) permet de déterminer le solde budgétaire³.

³ Le solde budgétaire traduit :

En prévision : l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes ;

En exécution : l'écart entre les consommations de CP et les recettes encaissées.

L'encaissement des recettes moins les décaissements détermine un solde budgétaire qui conditionne un besoin ou un excédent de trésorerie.

Les recettes

La **fluctuation des recettes budgétaires** entre le BPI et le BR1 s'élève à **- 3 902 K€** .

- La notification de la **subvention de charge de service public** du mois de septembre 2020 s'établit à 127 199 598 €.
Cette notification prend en compte dans le cadre de la première phase du dialogue de gestion les 150 000 euros dédiés aux projets stratégiques de la COMUE UA-LEMANS et les 300 000 € pour l'IAE, les 120 000 € pour la réforme des études de santé et l'accompagnement de la transformation pédagogique, la compensation de la prime COVID, le financement PPCR 2020 à hauteur de 403 k€, 253 K€ d'accompagnement à la trajectoire financière et masse salariale et le financement de places supplémentaires (ESTHUA/Rebond M2S/POLYTECH) extension année pleine pour 280 000 €.
L'université maintient sa prévision de dotation à 127 705 527 € soit 506 k€ attendues dans la dernière notification à l'issue de la phase finale du dialogue de gestion.
- La prévision recalculée de **la CVEC 2020** d'un montant de 1 688 169 €, à comparer à la prévision initiale de 2 000 000 €, est à rapprocher du report d'opérations sur appels à projets CROUS (parcours sportifs...).
- Globalement le niveau des recettes **des UFR, services communs** varie peu mais est la résultante de compensation. On observe une hausse des recettes issues de l'apprentissage (changement de comptabilisation) ou d'actions financées mais une baisse globale des ressources propres relatives à l'organisation de forums, summer school, colloques, annulés du fait de la crise.
- Les recettes de la **Fondation** sont réduites de **- 260 000 €** en partie à cause de l'abandon d'un investissement car une entreprise a mis à disposition de SANTE un matériel identique à celui qui aurait dû être acheté (télécabine).
- Concernant **la Recherche**, les **- 860 000€** résultent des effets combinés du décalage des versements FEDER et solde des CPER ainsi que le décalage de projets européens.
- Concernant **les recettes fléchées (RFI/THELEME/ETOILE)**, les **-750 K€** comprennent pour -350 K€ de recettes FEDER qui ne seront perçues qu'en 2021 suite à la transmission de justificatifs et -400 K€ de cofinancement qui ne se concrétiseront pas.
- Pour finir, le retentissement de l'impact de la crise sanitaire et des capacités RH sur les **opérations immobilières** provoquent un décalage de recettes de **-1 600 k€** sur les années futures.

Suite au BR1, les **AE** s'évaluent désormais à **165 952 883 €**. Corrélativement, les **CP** se chiffrent à présent à **166 907 061 €**, soit une baisse de **- 4 899 618 €** pour les AE et de **- 3 891 912 €** pour les CP.

Enveloppe personnel

Le principal poste de dépenses demeure **la masse salariale** qui représente **79,06 % des AE, 78,61 % des CP** de l'Université et **78,04 % des charges**. Le présent BR modifie le volume des **AE et CP** dédiés à la masse salariale à hauteur de **- 133 386 €** et s'explique par :

- **L'Evolution des ETPT** par rapport au BPI, lié au décalage des recrutements prévus en début d'année et effectif en fin d'année en raison du COVID et d'une campagne d'emploi contractuel 2021 anticipée pour partie sur 2020, engendre une économie évaluée à -844 K€. A mettre en corrélation avec la variation des ETPT.

Budget état :

- Titulaires : sous-exécution de -585 k€ dont -424 k€ pour les enseignants et -161 k€ pour les Biatss
- Contractuels : sur-exécution de +85 k€ dont +300 k€ pour les enseignants et -215 k€ pour les Biatss

Budget établissement : sous-exécution de -345 k€ dont -449 k€ pour les enseignants et +105 k€ pour les Biatss

- **Les Rappels 2019** : des régularisations diverses sur rémunérations principales et primes pour 240K€ supérieures aux hypothèses budgétaires.
- **Les Ecart Rémunérations Principales** : Le calcul des compléments de rémunérations a été sous-évalué à hauteur de 36K€ et l'écart sur les INM représente une sur-exécution à hauteur de 224K€.
- **L'Impact COVID** : Prime COVID à hauteur de 61k€ et augmentation enveloppe contrat étudiant pour accueil des nouveaux étudiants à hauteur de 75K€.
- **Les Heures complémentaires et vacations** : les projections de fin d'année montrent une sous-exécution d'environ 97K€.
- **D'Autres impacts** : Ecart sur primes de +60K€, Prestations sociales à hauteur de +36K€ (CLD), PAMSU pour +22K€ et le hors KX de +24K€.

La **Masse salariale** suite au budget rectificatif s'établit donc à **131 207 068 €**.

AE et CP enveloppe fonctionnement

Le besoin d'AE fonctionnement s'établit **24 010 809 €**, et de **CP** à **25 823 633 €** avec une fluctuation des besoins par rapport au BPI de - 3 900 K€ pour les AE et - 2 300 K€ pour les CP.

- **- 1 000 K€** correspond à des reports de projets (300 000 € sur le SDN), des sous exécution de conventions, des annulations de dépenses consécutives aux annulations de recettes cause COVID.
- Concernant la **Recherche** : **- 1 300 K€** d'AE/CP d'ajustement au regard de l'avancée de l'exécution des conventions pluriannuelles dont pour 300 000 € d'impact COVID.
- **-480 K€** de besoin d'AE sur le champ des mobilités étudiants : reports de mobilités, annulations, surestimation de besoin.
- S'agissant des projets fléchés : **- 1 200 K€** en AE qu'en CP.
L'Impact de la crise est évalué à 300 K€ avec des colloques, déplacements et summer school annulés. Il s'agit pour le reste de décalage d'Appel à projets (finalement réalisés en 2019) et de renégociation de conventions.

- **+ 530 K€** de dépenses liées aux mesures sanitaires de l'impact covid : gel, masques, signalétiques, envoi de cours, achat de boitiers 4G, aides d'urgences...
- **-120 K€** de retrait d'AE Fondation.

Le différentiel entre les AE et CP est à rapprocher des décalages liées aux opérations pluriannuelles et des impacts en logistique du COVID.

AE et CP enveloppe investissement

Les **- 860 K€** de variation d'AE et de **- 1 520 225 € de CP** d'investissement sont liés aux reports des opérations structurantes, à la reprogrammation d'opérations pluriannuelles et à l'impact de la crise sanitaire.

- **+ 773 K € d'AE/CP** : impact covid, achat de portable pour les personnels, les enseignants, étudiants, d'outils de captations...hors dépenses rattachées à la CVEC.
- **- 1 525 K€ d'AE** sur les opérations du CPER : impact covid avec arrêt des chantiers et une capacité RH réduite au sein du service qui porte la maîtrise d'ouvrage.

Le différentiel entre AE et CP s'explique par des décalages des paiements (CP) dans le temps du fait du ralentissement de l'activité et des livrables différés sur les CPER.

Solde budgétaire

Au regard de ce tableau, on obtient un **solde budgétaire négatif** qui s'élève à **- 9 190 417 €**, **stable** par rapport au BPI 2020.

Tableau 4 : équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace :

- Les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie ;
- les moyens d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire.

Sont exclusivement retracés dans ce tableau :

- le solde résultant du tableau des autorisations budgétaires (tab.2) ;
- les opérations de trésorerie « non budgétaires » qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement, que ce soit par prélèvement ou abondement sur les disponibilités de l'Université.

La variation nette de trésorerie sur l'année 2020 se calcule par la différence entre les totaux permettant ainsi de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement ou en prélèvement.

Un budget présentant un prélèvement sur la trésorerie ne peut, en aucun cas, être considéré comme soutenable si le niveau de trésorerie ne permet pas de faire face à cette prévision de prélèvement.

Ce tableau comprend d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements.

Il tient compte pour l'université d'Angers du solde budgétaire, des opérations pour compte de tiers (aides à la mobilité, TVA et compte d'imputation provisoire) et de l'impact de la trésorerie fléchée.

A noter l'introduction de l'**emprunt**, soit une recette de de **60 500 €** au titre de 2020 dans le cadre du dispositif **INTRACTING** (emprunts concédés dans le cadre de travaux de transition énergétiques), conventionné avec la Banque des territoires.

Nous obtenons une variation de trésorerie de **- 9 009 117 €**.

Tableau 6 : situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel décrit la prévision de l'activité courante de l'Université pour 2020 hors investissement. Il vise à traduire les opérations de dépenses de masse salariale et de fonctionnement ainsi que les recettes correspondantes.

Le compte de résultat apporte une vision complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (tab.2) quant à la situation de l'établissement. Il intègre notamment des charges et produits calculés qui sont sans impact sur le solde budgétaire 2020 mais qui viennent impacter le résultat comptable ou patrimonial de l'Université (les amortissements, les provisions pour risques).

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) ou l'Insuffisance d'AutoFinancement (IAF) est déterminée par le résultat prévisionnel issu du compte de résultat.

La CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité courante de l'Université (elle exclut donc les éléments du résultat liés à l'investissement).

La CAF traduit la capacité de l'Université à financer les besoins pérennes liés à son existence et apparaît comme une ressource dans le tableau de financement (état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés).

Le tableau de financement prévisionnel traduit les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations de dépenses/recettes prévues dans l'enveloppe investissement.

La présentation en équilibre du tableau de financement prévisionnel agrégé est réalisée par la variation du fonds de roulement.

La variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie apparaissent dans l'onglet de bas de page de ce tableau. Il permet de faire apparaître le niveau global de la trésorerie de l'Université. La lecture de ce tableau est donc indispensable pour permettre de se prononcer sur la variation de la trésorerie induite par les tableaux d'autorisations budgétaires (tab.2) et d'équilibre financier (tab.4). En effet, un éventuel prélèvement sur la trésorerie issu du tableau d'équilibre financier (tab.4) n'est possible que si le niveau de trésorerie le permet.

Compte de résultat prévisionnel

Avec un **résultat prévisionnel de - 1 554 471 €**, le BR1 diminue de manière significative le résultat voté lors du BPI 2020 (+ 90 973 €).

Les charges

Comparées au BPI 2020, les dépenses de **fonctionnement** sont en **diminution de - 2 796 087 €**.

Les produits

Ils sont en **diminution de - 4 441 531 €** par rapport au BPI 2020.

La capacité d'Autofinancement (CAF)

La CAF s'élève donc à **+17 412 €**.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Suite au BR1, **9 871 360 €** sont prévus **en dépenses d'investissement**. Ce montant est diminué de - 1 525 225 € par rapport au BPI.

Au niveau des **ressources**, celles-ci s'élèvent à 5 857 423 € auxquelles il convient de rajouter la CAF de 17 412 €. Au total, l'Université peut bénéficier de + **5 874 835 €** de ressources pour réaliser sa politique d'investissement.

Enfin, le montants des investissements étant supérieur au montant des ressources afférentes, **un prélèvement de 3 996 525 € au fonds de roulement** est prévu afin de réaliser l'équilibre budgétaire.

Pour mémoire le BPI annonçait un prélèvement de 2 895 599 €.

Le niveau prévisionnel du **fonds de roulement** s'établit à + **19 790 409 €** (+ 23 786 934 € au compte financier 2019) et celui du niveau prévisionnel de **trésorerie** à + **25 120 091 €** (+ 34 129 208 € au compte financier 2019) **au 31 décembre 2020**.

III- Les opérations pluriannuelles

Tableau 9 et 10 : opérations pluriannuelles

Cet état permet de suivre, en prévision et en exécution, les dépenses/recettes des opérations pluriannuelles afin d'en assurer la soutenabilité financière sur la durée. Le tableau 9 présente une situation agrégée et le tableau 10 détaille les opérations.

Les tableaux des opérations pluriannuelles retracent les projets de l'Université qui ont une incidence financière sur plusieurs exercices.

Ces tableaux retracent :

- le coût total des opérations par nature de dépense (masse salariale, fonctionnement et investissement) ;
- les AE et les CP ouverts puis consommés sur les exercices antérieurs au titre d'opérations non encore achevées et ceux prévus sur l'exercice 2020.

Le tableau intègre :

- L'exécution 2019 conformément au compte financier (lors de la construction du BPI 2020, nous effectuons une estimation d'exécution).
- Les nouveaux projets 2020 non connus au moment de l'élaboration budgétaire.
- La reprogrammation des projets sur la base de l'exécution 2019 et la nouvelle projection actualisée pour 2020.

Concernant les projets structurants relevant du périmètre de la Direction du Patrimoine Immobilier :

Il restera 11 688 554 € à engager sur les 26 724 547 € soit 43,7 % des AE.

Concernant les projets RFI, le reste à engager s'élève à 2 624 K€ soit 14,5 % des AE ce qui est cohérent, la fin des RFI étant programmée en 2022. Pour Thélème qui a débuté en 2018, il reste 78% des AE à engager (86% en 2019) ce qui correspond à son rythme de croisière.

Quant au projet Etoile, qui a débuté cette année, d'importants décalages de recrutements liés à la crise sanitaires induisent une sous exécution.

Concernant les projets de Recherche, le reste à engager de 4 079 826 €, soit 15 % des AE, pourcentage à rattacher au type de financement des projets, à la durée d'exécution et aux projets se finalisant en 2020 ou 2021 (CPER).

Au global, les **opérations pluriannuelles** représentent un poids de **96 639 K€** pour lesquels il restera **38 389 K€ à engager** au 31 décembre 2020.

Au niveau des **CP** il reste à payer 4 182 K€ sur les AE déjà engagées et 38 339 K€ sur les futurs engagements soit **un besoin de trésorerie au 31 décembre 2020 de 42 671 K€**.

Concernant les **recettes** : nous aurons encaissé au 31 décembre 2020, 48 686 K€ et il nous restera **à encaisser au 31 décembre 2020, 41 765 695 €**

Au final il reste à prélever sur le montant de notre autofinancement (sur 6 187 428 €) : **905 371 €**

IV- Les autres données à titre d'information

Tableau 3 : dépenses par destination et recettes par origine

Le premier tableau ventile par destination les dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires (tab.2). Il croise l'axe « nature » (masse salariale, fonctionnement et investissement) avec l'axe « destination ».

Le deuxième tableau croise l'axe « nature » avec l'axe « origine » (Etat, droits d'inscription, taxe d'apprentissage...).

Tableau 5 : opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, des opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. En cas de déséquilibre sur l'exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'Université et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier (tab.4).

Auparavant les étudiants non boursiers payaient une cotisation qui transitait par les comptes de tiers de l'université. C'est la raison pour laquelle les comptes de tiers sont réduits et ne concernent plus que les aides à la mobilité étudiante et la collecte de la TVA.

Tableau 7 : plan de trésorerie

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice 2020, évalue le montant mensuel des encaissements/décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois.

Il distingue les opérations budgétaires (fléchées et globalisées), des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics de besoins de trésorerie.

Tableau 8 : opérations sur recettes fléchées

Ce tableau identifie le suivi des opérations liées aux recettes fléchées⁴. Il permet le suivi des opérations liées aux recettes fléchées en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements de ces recettes ainsi que la réalisation et de la prévision des dépenses afférentes.

⁴ Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

L'objectif principal de ce tableau est de mettre en exergue les déséquilibres prévisionnels possibles sur le solde budgétaire et les mouvements de trésorerie générés par ces opérations dans une approche pluriannuelle.

Le solde budgétaire pour 2020 de - **2 166 670 €** signifie que les projets fléchés procèdent à un prélèvement sur la trésorerie fléchées. Au global le montant des prélèvements correspond bien au besoin sur fond propre de 2 253 039 € dédiés au Projets transversaux (cohérence des tableaux 8 et 9)